



Questionnaire à l'intention d'Alain Fontanel, candidat aux élections municipales 2020

I. Objectif vélo pour tou.te.s

I-1- Vous engagez-vous à transformer la voirie pour la rendre 100% adaptée aux vélos (pistes cyclables, zones 30, zones de rencontre, zones piétonnes) ?

- Oui à partir de la 1ère année du mandat
- Oui à partir de la 2ème année du mandat
- Oui après la 2ème année du mandat
- Non
- Commentaires

Oui.
Le 100% cyclable est un objectif, qui doit se réaliser avec des aménagements adaptés à la configuration de la voirie. Il peut s'agir selon les situations de pistes cyclables, de bandes cyclables ou de zones à vitesse apaisée (zone 30 ou zone de rencontre).

I-2- Vous engagez-vous à développer une voirie et une signalisation à la hauteur des cyclistes (sécurité, visibilité et lisibilité de la voirie), et des stationnements vélo adaptés (publics/privés sécurisés, un point de vigilance sur les nouvelles constructions) ?

- Oui à partir de la 1ère année du mandat
- Oui à partir de la 2ème année du mandat
- Oui après la 2ème année du mandat
- Non
- Commentaires

Oui, dès la 1ère année du mandat.
La signalisation la plus visible et efficace pour les cyclistes est la signalisation horizontale (au sol), plutôt que verticale (panneaux). Elle sera donc privilégiée. Nous poursuivrons la diversification des modes de stationnement pour le vélo (pose d'arceaux, parkings en ouvrage, services pour la recharge des vélos à assistance électrique et les vélo-cargos).
Le Plan Local d'Urbanisme sera amélioré pour assurer un stationnement vélo de qualité dans les nouvelles constructions, notamment en l'adaptant aux nouveaux usages du vélo à assistance électrique et du vélo-cargo.

I-3- Vous engagez-vous à former des cyclistes d'aujourd'hui et de demain (prévention routière, formation à l'auto réparation...); ce qui rejoint un enjeu fondamental sur les questions d'emplois non délocalisables, d'économie circulaire... ?

- Oui à partir de la 1ère année du mandat
- Oui à partir de la 2ème année du mandat
- Oui après la 2ème année du mandat
- Non
- Commentaires

Je généraliserai le permis piéton-cycliste pour 100% d'une classe d'âge à l'école primaire, pour que tous les enfants puissent s'approprier les mobilités actives et être à l'aise pour se déplacer dans la ville en connaissant et en respectant les règles de sécurité routière et de vivre-ensemble. Cette généralisation se fera progressivement au cours du mandat, mais sera initiée dès la 1ère rentrée scolaire de septembre 2020.

Dans le cadre de la formation des élèves en fin de primaire-6^e au permis vélo, un volet plus spécifique sur le fonctionnement d'un vélo et de sa réparation sera également mis en oeuvre.

Je souhaite un ramassage systématique des vélo-épaves sur l'espace public, et de permettre la récupération des vélos dans les déchèteries afin qu'ils soient réemployés plutôt que d'être des déchets. Ces gisements parmi d'autres doivent permettre la création d'une structure d'économie circulaire et de réinsertion pour remettre sur le marché des vélos d'occasion accessibles. Cette structure d'insertion sera créée en concertation avec les acteurs de l'insertion qui travaillent déjà aujourd'hui sur le vélo, et en concertation avec les ateliers d'autoréparation du territoire.

II. Contraindre la place de la voiture

II-1- Vous engagez-vous à instaurer une journée sans voiture au moins annuelle, ou mieux, mensuelle ?

- Oui à partir de la 1^{ère} année du mandat
- Oui à partir de la 2^{ème} année du mandat
- Oui après la 2^{ème} année du mandat
- Non
- Commentaires

Oui, avec un calendrier et des modalités à définir avec les associations et les riverains. Une journée sans voiture ne relève pas à mon sens d'une initiative et d'une organisation unilatérale de la collectivité, mais d'un projet partagé avec les associations et l'écosystème d'un quartier. Cette journée sans voiture pourrait être itinérante et maillée l'ensemble du territoire. Elle sera d'abord pensée comme un moment festif plus qu'une contrainte vis-à-vis des véhicules motorisés.

II-2- Vous engagez-vous à revoir le plan de circulation pour créer des zones apaisées sans transit et limiter la vitesse en ville à 30 km/h ?

- Oui à partir de la 1^{ère} année du mandat
- Oui à partir de la 2^{ème} année du mandat
- Oui après la 2^{ème} année du mandat
- Non
- Commentaires

Les Strasbourgeois ont refusé par référendum la généralisation des zones 30 dans la ville. La création de nouvelles zones 30 et de zones apaisées sans transit doit se faire en concertation avec les riverains. Je fixe un objectif pour mon mandat, celui d'une nouvelle zone apaisée par quartier pour améliorer le cadre de vie. Chaque quartier a droit à son cœur, au-delà du seul centre-ville. Mais ceci se fera en concertation avec les habitants et les riverains du quartier.

III. Un budget enfin à la hauteur de la capitale du vélo

III-1 Vous engagez-vous à doter l'Eurométropole d'un budget ambitieux à la hauteur des enjeux environnementaux (aide à l'acquisition d'un vélo perso et/ou utilitaire, pass réparation, etc) ?

- Oui à partir de la 1^{ère} année du mandat
- Oui à partir de la 2^{ème} année du mandat
- Oui après la 2^{ème} année du mandat
- Non
- Commentaires

Oui, à partir de la 1^{ère} année du mandat. La prime d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique et vélo-cargo apparaît aujourd'hui indispensable, en accompagnement de la Zone à Faibles Émissions qui est prévue.

Plutôt qu'un pass réparation, il faut pouvoir accompagner l'essaimage d'atelier d'auto réparation plus responsable et plus vertueux dans les pratiques qu'un simple passage chez un vélociste. Cela impliquera

peut-être la création d'un réseau coordonné et un accompagnement à ces structures (faciliter la location d'un local, etc...)

Le budget de l'Eurométropole doit être plus ambitieux, notamment pour financer la réalisation du réseau Vélostras.

III-2- Vous engagez-vous à promouvoir le vélo en direction du tourisme et des travailleurs vivant loin des 1e et 2e couronnes, plutôt que la voiture, oui au vélo/train, bus/train, communication et mise en oeuvre en lien avec les collectifs et services compétents (département, région) ?

- Oui à partir de la 1ère année du mandat
- Oui à partir de la 2ème année du mandat
- Oui après la 2ème année du mandat
- Non
- Commentaires

Oui, à partir de la 1ère année du mandat. Permettre le changement de mode de déplacement pour les personnes qui viennent de l'extérieur de Strasbourg est souhaitable pour améliorer la qualité de l'air. La question de la qualité de l'air est un enjeu majeur.

Pour transformer les modalités de transport, cela demande un partenariat plus fort avec la Région Grand Est, notamment pour une meilleure utilisation du TER et un meilleur stationnement vélo ou voiture en gare, ceci afin de penser les inter-modalités. Ce projet ambitieux de sortir petit à petit du tout voiture ne sera possible qu'avec un réseau plus performant (plus de dessertes, lignes étendues, horaires plus larges, etc...). Cela demandera du temps et des investissements. Je m'engage fermement à travailler sur ces mobilités de demain.

III-3- Vous engagez-vous à créer un comité élargi incluant associations et collectifs de vélos intervenant sur l'ensemble des revues de projets ?

- Oui à partir de la 1ère année du mandat
- Oui à partir de la 2ème année du mandat
- Oui après la 2ème année du mandat
- Non
- Commentaires

Oui, à partir de la 1ère année du mandat. Il est important que ce soit des habitants et/ou des usagers des différents quartiers qui soient associés aux commissions de réflexion de part leur expertise d'usage.